



référence

**AF1**

## Comprendre les exigences réglementaires dans le domaine de la distribution de produits d'assurance

**Durée présentiel/distanciel : 180mn - Durée e-learning : 180mn**

**Formation disponible en : présentiel – distanciel – e-learning**

**Catégorie : Distribution d'assurances**

**Éligible DDA : Oui**

### Public :

 Dirigeant

 Commerciaux

 Gestionnaire

 Juriste

 Responsable production

**Prérequis :** Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre cette formation.



### Formation suivie en présentiel

 **Durée**  
**180 min**

 **Dates ou période**  
**À définir**

 **Horaires**  
**À définir**

 **Nombre de participants**  
**Min 1 - Max 8**

#### Modalités et délais d'accès :

Inscription à réaliser 1 mois avant le démarrage de la formation

#### Lieu :

Dans les locaux d'Astrée Faculté ou dans les locaux du client, à définir

#### Formateur :

À définir parmi l'un de nos consultants / formateurs

**Tarif : 990 € HT**

### Formation suivie en distanciel



 **Durée**  
**180 min**

 **Dates ou période**  
**À définir**

 **Horaires**  
**À définir**

 **Nombre de participants**  
**Min 1 - Max 8**

#### Modalités et délais d'accès :

Formation collective à distance sous la forme de :

- webinar participatif / Visio formation au moyen de l'outil TEAMS.
- Inscription à réaliser 1 mois avant le démarrage de la formation.

#### Lieu :

Formation à distance – webinar / vidéoconférence

**Tarif : 990 € HT**



## Formation suivie en e-learning

Tarif :  
105 € HT

 **Durée**  
180 min

 **Dates ou période :**  
Voir convention de formation  
conclue avec le client

 **Horaires :**  
Le e-learning est accessible 7/7 et  
24h/24h.  
L'assistance pédagogique et  
l'assistance technique sont disponibles  
du lundi au vendredi de 9H à 18H.

### Formation e-learning composée de :

- Vidéos de formation animées par les collaborateurs d'ASTREE
- QCM d'entrée et de sortie

### Lieu :

Formation ouverte à distance accessible 7j/7 et 24H/24 à partir de  
notre plateforme digitale : l'Assistant Réglementaire.

# 1. Objectifs de la formation et compétences visées

La formation vise à donner tous les éléments de compréhension de votre profession réglementée afin que les collaborateurs de l'entreprise puissent disposer des éléments de langage et des réflexes indispensables face aux clients, aux autorités de contrôles, mais aussi dans les relations avec les partenaires organismes d'assurance ou apporteurs.

À l'issue de la formation, le participant sera capable de mettre en œuvre les compétences suivantes :

- Différencier les acteurs de la distribution,
- Identifier les sources du droit de la distribution et les canaux de distribution,
- Décliner les exigences réglementaires propres au domaine de la distribution des produits d'assurance.

# 2. Contenu

## 1. Le droit de la distribution

- Les acteurs : ACPR, ORIAS, TRACFIN, CNIL, DGCCRF, les porteurs de risque, les intermédiaires, les apporteurs d'affaires
- Les sources du droit de la distribution
- Les modèles économiques (Affinitaires, Grossistes)
- Les canaux de distribution (Face à face, Internet, Téléphone, Intermédié)



### 2. Les exigences réglementaires

- Les impacts de S2 et de la DDA sur les exigences réglementaires organisation et gouvernance produits
- ORIAS
- Conditions d'exercice des salariés
- Obligation d'information
- Devoir de conseil
- Traitement des réclamations des clients LAB, LAT, LAF, LAC
- Relations avec les apporteurs
- Relations avec les fournisseurs

### 3. Les points particuliers à maîtriser

- Obligation d'information, devoir de conseil et cycle de vie des contrats
- Les 3 niveaux de conseil issus de la Directive Distribution
- Les principaux livrables des parcours clients : document d'entrée en relation IPID, fiche conseil, contrat.

## 3. Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation

- Évaluation individuelle du profil, des attentes et des besoins du participant avant le démarrage de la formation
- Évaluation des compétences en début et en fin de formation
- Évaluation des connaissances à chaque étape de la formation (via questionnaires, exercices, travaux pratiques, entretiens avec le formateur)
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation

## 4. Moyens permettant le suivi et l'appréciation des résultats

- Feuilles de présences signées des participants et du formateur par demi-journée
- Attestations de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation



## 5. Moyens pédagogiques et techniques d'encadrement des formations

### 1. Modalités pédagogiques

- Évaluation des besoins et du profil du participant
- Apports théoriques et méthodologiques : séquences pédagogiques regroupées en différents modules
- Contenus des programmes adaptés en fonction des besoins identifiés pendant la formation
- Questionnaires, exercices et étude de cas
- Réflexions et échanges sur cas pratiques
- Retours d'expériences
- Corrections appropriées et contrôles des connaissances à chaque étape, en fonction du rythme de l'apprenant mais également des exigences requises au titre de la formation souscrite.

### 2. Éléments matériels

- Mise à disposition de tout le matériel informatique et pédagogique nécessaire
- Support de cours au format numérique projeté sur écran et transmis au participant par courriel à la fin de la formation

### 3. Référent pédagogique et formateur

Chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.